

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Michel Coulanges
Date de la convocation des conseillers	18 septembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	18 septembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Attribution du marché M202403 « Prestations d'assurances » - Approbation du projet et choix du mode de consultation – Autorisation de lancer la procédure de consultation - Autorisation de M. le Maire à signer les pièces du marché – Approbation du choix de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2124-2 et R 2124-2,

Vu la charte d'achats Publics approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 Septembre 2022,

Vu la convention de groupement passée entre la Ville de VILLEPARISIS et le CCAS, en date du 26 mars 2024 (délibération n° 2024-29/03-18),

Vu l'avis conforme de la Commission d'appel d'offres du 10 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi du 16 septembre 2024

Considérant la nécessité de conclure un marché public pour la souscription de différents contrats d'assurances dans le cadre d'un groupement de commandes avec le CCAS et dont la Ville est coordinatrice.

Entendu l'exposé de Madame DEVAUX Stéphanie, Adjointe au maire chargée des finances et de la commande publique

DELIBERE

Article 1

Conformément aux articles L2124-2, et R2124-2 du code de la commande publique, la consultation organisée en vue de conclure un marché pour la souscription de différents contrats d'assurances dans le cadre d'un groupement de commandes avec le CCAS et dont la Ville est coordinatrice, a pris la forme d'un Appel d'Offres Ouvert.

Article 2

Le Marché M202403 « Prestations d'assurances » est attribué aux sociétés :

- ° Lot 1 : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers : SMACL pour une prime TTC de 132 875.50 € annuelle (avec variante imposée)
- ° Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes : AREAS / PNAS pour une prime TTC de 11 153.07 € annuelle (solution de base)
- ° Lot 3 : Flotte véhicules et risques annexes : BALCIA /PNAS pour une prime TTC de 57 295.61 € annuelle (solution de base)
- ° Lot 4 : Protection fonctionnelle : absence d'offres (infructuosité du lot)

Le marché prendra effet le 1er janvier 2025. Il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 3

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes d'engagement avec les attributaires désignés ci-dessus ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Article 4

Les dépenses relatives à ce marché sont prévues aux budgets Communal et du CCAS des exercices concernés.

Article 5

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

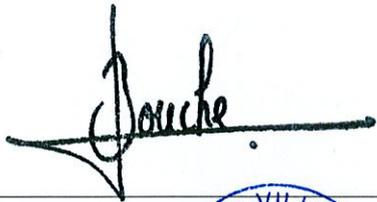
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Michel COULANGES Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240930-24_09771-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024